

DISCOURS DE GILDA FARRELL

Parmi les objectifs du CoE pour soutenir la cohésion sociale au XXIème siècle, celui de bâtir une Europe des responsabilités sociales partagées est une priorité. Cet objectif complète trois autres, notamment s'assurer des investissements dans les droits sociaux et dans la cohésion sociale, renforcer une large représentation dans les processus décisionnels démocratiques, du dialogue social et de l'engagement civique, et bâtir un avenir sûr pour tous.

Notre objectif de RSP se rapproche de celui de la Commission Européenne qui vise à associer les forces vives de la société dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion afin de concrétiser l'engagement de diminuer la pauvreté sur notre continent dans les 10 années à venir.

Comme notre Stratégie de cohésion sociale l'affirme, les responsabilités fondamentales des Etats et des gouvernements en matière de cohésion sociale demeurent incontestées. Les autorités publiques sont les garants des droits de l'homme, universels et indivisibles, et de la démocratie participative. Toutefois, de nouveaux concepts de gouvernance, fondés sur la coopération et le dialogue multi-acteurs sont indispensables pour bâtir l'avenir. Faire naître un sens de la responsabilité sociale implique que tous les acteurs –non seulement les gouvernements et autorités publiques- reconnaissent la nécessité de l'action conjointe pour affronter les grands défis de notre Europe, notamment la lutte contre les pauvretés, la quête de dignité humaine et bien-être de tous, la justice sociale, environnementale et intergénérationnelle, la vie ensemble dans des sociétés plurielles et l'adoption d'une idée de progrès compatible avec la protection de nos ressources humaines, sociales, naturelles et économiques.

Dans l'esprit de lancer un débat sur comment renforcer notre capacité de répondre à ces défis, dans un moment historique où la profonde interdépendance ne laisse aucun acteur ou individu à l'abri des décisions prises par des autres et bouleverse l'étendue et le contenu des responsabilités spécifiques, qu'elles soient individuelles et collectives, légales ou volontaires, le Conseil de l'Europe propose d'adopter une Charte de responsabilités sociales partagées.

Qu'est-ce qui motive le Conseil de l'Europe à proposer cette Charte ?.

Nous sommes face à l'urgence de renforcer la cohésion sociale dans un cadre de surendettement des Etats, soumis à la spéculation et aux pressions financières, ce qui laisse la porte ouverte à l'affaiblissement des investissements en matière de droits et de protection sociale. Par ailleurs, la persistance de conditions économiques et environnementales qui ne sont plus à même d'assurer le plein emploi, rend la lutte contre la pauvreté extrêmement difficile. Droits sociaux et emploi, deux piliers de la cohésion sociale sont ainsi mis en danger.

Le décalage entre la reconnaissance du principe de justice sociale, essentiel à la démocratie et sa mise en œuvre ébranlent la confiance des citoyens dans la perspective d'améliorer leurs conditions de vie, notamment des moins favorisés et alimentent un sentiment d'insécurité et d'incertitude. Ainsi, la peur d'un double recul au niveau des acquis sociaux et démocratiques prend le dessus sur les aspirations au progrès social. Le risque est alors de faire des boucs émissaires les groupes les plus faciles à blâmer sans motif réel, tels que les pauvres, les migrants et les minorités.

Nous découvrons que le manque de vision long terme, les déficits de nos actuels arrangements institutionnels et politiques, l'affaiblissement de notre capacité de concertation à tout niveau, renforcent la méfiance des citoyens vis-à-vis de nos institutions et leur sentiment d'avoir perdu un contrôle raisonnable sur leurs vies. Alors que les Etats reculent dans le domaine des biens communs et du bien-être collectif, les autres acteurs ne prennent pas encore la mesure des enjeux communs dans un contexte de forte interdépendance.

La Charte des responsabilités sociales partagées est une invitation à réagir pour faire renaître la confiance dans l'avenir. Le partage des responsabilités sociales est une alternative à la paralysie et au renfermement que la peur génère. Le principe est plein d'espoir parce qu'il tient compte de la nature des mutations en cours et des défaillances courantes qui empêchent les parties prenantes de trouver des solutions communes, pertinentes et durables. La Charte voudrait contribuer à revitaliser la force des valeurs de réciprocité, d'engagement pour le bien commun, d'intolérance de l'iniquité, de recherche des solutions par le consensus...c'est-à-dire renforcer les ressources morales de nos concitoyens et des parties prenantes.

Une telle innovation ne peut se réaliser qu'en associant à différents niveaux et autour des différents défis, les experts et les non-experts, les acteurs faibles et les acteurs forts, et en gardant à l'esprit que les décisions prises aujourd'hui façonneront l'héritage à transmettre aux générations futures.

La responsabilité sociale partagée n'est pas le déni des responsabilités spécifiques, au contraire, elle renouvelle leur sens en obligeant les parties prenantes et les individus à pratiquer l'art de la recherche d'objectifs communs et à être mutuellement redevables « *accountable* ». La responsabilité sociale partagée n'implique pas non plus la « responsabilisation » indiscriminée des acteurs plus faibles, sous prétexte d'une liberté de choix mal comprise. D'autant plus que les plus faibles sont ceux qui subissent les effets négatifs des décisions auxquelles ils n'ont pas participé et qui, par ailleurs, ne sont pas responsables des déséquilibres actuels ou en portent une responsabilité minimale.

Il existe des conditions pour que le partage équitable des responsabilités soit possible, notamment que la satisfaction des demandes en termes de droits fondamentaux soit prioritaire et que les différents intérêts en jeu soient examinés de manière impartiale, afin d'identifier des intérêts communs. Une approche consensuelle permettra à l'Europe de se souder, de créer une intelligence partagée sur l'avenir, de réaffirmer une solidarité imprégnée des principes de la justice sociale, environnementale et intergénérationnelle.

Dans le cas contraire, les difficultés ont toutes les chances de perdurer, voire d'aboutir à des conflits et des violences, tout en laissant les dilemmes majeurs que nous devons affronter sans solution.

La Charte identifie 4 dilemmes majeurs :

- la politique budgétaire des pouvoirs publics et les choix relatifs à la réduction de la dette publique, aux options de justice fiscale et à fixation des investissements dans les droits sociaux et les biens communs ;
- la politique économique et les choix relatifs au modèle de croissance susceptible de réduire la pauvreté et les inégalités de richesse tout en préservant la qualité de l'environnement ;
- la politique intergénérationnelle et la préservation de la qualité de vie des générations futures ;
- les politiques pour vivre ensemble dans la pluralité favorisant l'équité et la diversité.

La solution de ces dilemmes demande des stratégies efficaces en matière de responsabilité sociale partagée qui impliquent :

- des processus d'apprentissage novateurs permettant aux acteurs de juger la cohérence entre les décisions prises et les cadres de référence européens relatifs aux droits fondamentaux et aux biens communs ;
- la reconnaissance de l'ensemble des parties prenantes, de leurs contributions et propositions, de leurs droits et obligations, avec une attention particulière pour faire en sorte que les acteurs faibles puissent influencer les décisions prises ;

- la mise en place de processus d'une démocratie délibérative permettant l'échange de points de vue et l'émergence d'accords et mécanismes qui rassurent chaque partenaire dans la confiance que chacun agira en accord avec les décisions prises.

Pour emprunter ce chemin, l'Europe dispose d'une série d'acquis sociaux, culturels et politiques qui sont essentiels à sauvegarder et à mettre en valeur pour favoriser l'innovation sociale, institutionnelle et des pratiques et processus de prise de décision.

Néanmoins, et la Charte l'affirme, un partage équitable des responsabilités nécessite une réévaluation des rôles et des pouvoirs entre les parties prenantes en tenant compte de l'urgence relative de leurs différentes demandes, pour satisfaire en priorité les besoins fondamentaux. Ceci en sachant qu'une distribution trop inéquitable du pouvoir et des richesses –sans allocation correspondante des responsabilités sociales- peut empêcher la quête de nouvelles voies de progrès.

Je vais conclure en disant que la Charte affirme le droit de chacun à apporter sa contribution, à être présent ou légitimement représenté en fonction de ses propres besoins et contributions mais aussi en fonction des externalités négatives subies. Que la responsabilité sociale partagée implique de prendre en compte les voix des acteurs les plus faibles et de les articuler à des procédures de prise de décision et à la mise en œuvre des actions accordées.

Nous vous proposons de regarder cette Charte comme une proposition pour la construction des mécanismes de régulation et de structures institutionnelles et organisationnelles, facilitant la formulation d'accords coopératifs et équitables et le respect mutuel des décisions prises dans un monde complexe et profondément interdépendant.

Cette invitation est d'autant plus pertinente que si nous ne commençons pas à travailler sérieusement à résoudre nos inégalités, nos contradictions et nos défis, nous allons tous, où que nous vivions en Europe, devoir affronter un avenir moins sûr et moins prévisible que ce qu'il était pour les habitants de notre continent dans les 50 dernières années. Il est indispensable de faire des pas décisifs vers la construction d'une Europe cohésive, soutenable et capable d'affirmer au monde la force des valeurs, pas uniquement parce qu'il s'agit d'un bon choix, mais parce qu'il y va de notre intérêt à long terme et de celui des générations futures.